



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 21 MAI 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 19
Délégués Excusés : 2	dont Pouvoirs : 2
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 15 MAI 2025

Secrétaire de Séance : JEAN-LUC DUBROCA

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de mai, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 15 mai 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE - Anaïs CADIS (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Yannick VILLATORO — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE – Martine GASTON - Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Anaïs CADIS

Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N 83/2025

Objet : Actualisation des tarifs communautaires Réseau Médiathèque du Pays Morcenais – ANNEE 2025



RAPPORTEUR : Nicole DUCOUT

N 83/2025

**Objet : Actualisation des tarifs communautaires Réseau Médiathèque du Pays Morcenais
 – ANNEE 2025**

Vu la délibération communautaire n° 164/2022 fixant les tarifs 2023 du réseau médiathèque de la Communauté de Communes du Pays Morcenais, Madame Nicole DUCOUT précise qu'il convient de les actualiser pour une entrée en vigueur au 21 mai 2025

Tarifs de la Médiathèque du Pays Morcenais	
Mise à jour 2025	
Services	
Adhésion	Gratuite
Renouvellement de carte (carte perdue)	2€
Impression couleur	1€
Impression en noir	0.50€
Accès internet	Gratuit
Prêt d'œuvre mensuel (artothèque)	1 €
Facturation des documents détériorés/ non restitués	
Livres documentaires	20€
Livres de fiction (roman, album, conte, poésie..)	20€
Bandes Dessinées	20€
Manga	7€
DVD	50+10€ par DVD supplémentaire pour les coffrets
Cd, livres audio et livres-cd	15€+5€ par CD supplémentaire pour les coffrets
Presse (magazines et journaux)	7€
Facturation du matériel détérioré ou non restitué	
Clé USB	20€
Liseuse	180€
Facturation des œuvres d'art détériorées ou non restituées/artothèque	
Œuvre d'art	Prix indiqué sur le contrat de prêt (prix de vente)

Après débats, Le conseil communautaire à l'unanimité

FIXE les tarifs communautaires tels que ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents pour l'application de ces tarifs



DIT que ces tarifs fixés par la présente remplacent ceux fixés par la délibération n°164/2022 pour l'ensemble du réseau médiathèque du Pays Morcenais

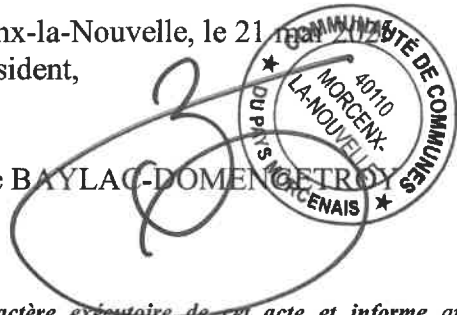
Le secrétaire de séance

Jean-Luc DUBROCA

Morcenx-la-Nouvelle, le 21 mai 2025

Le Président,

Jérôme BAYLAG-DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : Compta-Médiathèque

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-244000691-20250521-2025DELIB83-DE

